



DATE : 6 juillet 2022

## Séance du Conseil Général sous la présidence de M. le Président Jonas Saugy

### **CONSEIL GENERAL**

Présents : 29 Conseillers généraux                    majorité = 15                    Quorum atteint

Excusé : M. Didier Mast, nouveau conseiller général, pas encore assermenté.

L'assemblée peut se dérouler normalement.

### **CONSEIL COMMUNAL**

Présents : Mme Marie-Madeleine Marcuard, MM. Bernard Grandgirard, Jean-Denis Borgognon, Yannick Bersier, Guido Flammer, Alex Glardon et Simon Torche.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance par M. le Président Jonas Saugy
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 4 mai 2022
3. Election d'un scrutateur suppléant pour la période administrative.
4. Présentation et approbation de la modification des statuts du GRAC
5. Présentation de l'avancement de l'étude d'urbanisation du centre village de Cugy (parcelle 170)
6. Présentation de l'avancement de l'étude de mobilité
7. Informations communales
8. Divers.

### **1. OUVERTURE DE LA SEANCE PAR M. LE PRESIDENT JONAS SAUGY**

M. le Président Jonas Saugy salue M. le Syndic, les membres du Conseil Communal, les membres du Conseil Général, Mme la première vice-présidente du Grand Conseil Fribourgeois Nadia Savary, les représentants de la presse ainsi que le public et leur souhaite la bienvenue à cette 41<sup>ème</sup> séance du Conseil Général.

Les scrutateurs pour cette séance sont : MM. les conseillers généraux Pierre-André Grandgirard, Manuel Pires, Jean-Sébastien Rey et Vincent Grandgirard.

Comme mentionné dans la convocation, cette séance sera majoritairement informative avec notamment les présentations des deux grands projets en cours au sein de la commune, à savoir l'étude d'urbanisation du centre village de Cugy (parcelle 170) ainsi que l'avancement de l'étude de mobilité qui porte sur tout le territoire communal. Il tient à préciser que le contenu de ces présentations ne sera pas retranscrit, à proprement parler, dans le procès-verbal car ces présentations ainsi que les différents rapports les concernant seront transmis aux membres du Conseil Général. Cette décision a été prise afin de ne pas alourdir le procès-verbal et également pour ne pas faire du travail à double.

Il tient à remercier encore une fois Mme Nathalie Pires pour son engagement au sein du Conseil Général et particulièrement pour son année de présidence. Mme Pires a donné sa démission du Conseil Général et suite à cette démission c'est M. Didier Mast qui a été



DATE : 6 juillet 2022

nommé au sein du groupe « Alliance de gauche » pour la remplacer. Cependant M. Mast n'ayant pas encore été assermenté, il nous rejoindra en tant que conseiller général lors de notre prochaine séance de septembre. Nous siégerons donc ce soir à 29 conseillers généraux avec une majorité fixée à 15.

Il souhaite faire part de ses condoléances de la part du Conseil Général et de lui-même à Mme Vanessa Currat qui a récemment perdu sa maman.

Cette séance a été convoquée conformément à l'article 38 de la LCo, par mail du 20 juin 2022, par avis dans la FO no 25 du 24 juin 2022 et par affichage aux piliers publics communaux. M. le Président Jonas Saugy demande s'il y a des remarques quant au mode de convocation et sur l'ordre du jour. Ceci n'étant pas le cas, cette séance peut délibérer valablement.

Comme cela s'est fait lors des dernières séances, une fois la parole donnée, il propose de garder la forme simplifiée pour s'adresser au conseil à savoir : M. le Président, chers toutes et tous et nous rappelle également que cette séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Cet enregistrement sera effacé dès son approbation lors d'une prochaine séance.

## **2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 4 MAI 2022**

Le procès-verbal a été joint aux documents remis pour cette séance donc chacune et chacun a pu en prendre connaissance, il ne sera donc pas lu ce soir. M. le Président Jonas Saugy demande s'il y a des remarques à formuler au sujet de ce procès-verbal.

Ceci n'étant pas le cas, le procès-verbal est soumis au vote et accepté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire pour sa rédaction.

## **3. ELECTION D'UN SCRUTATEUR SUPPLEANT POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE**

M. le Président Jonas Saugy nous informe que jusqu'à présent il avait été nommé comme suppléant de M. Jean-Sébastien Rey, représentant du groupe « Unité communale ». Ne pouvant cumuler le rôle de Président du Conseil Général et celui de scrutateur suppléant, le groupe « Unité communale » doit nous présenter un nouveau candidat pour ce poste. Pour ce faire, il donne la parole à Mme Tatiana Veth pour s'exprimer au nom de son groupe.

Mme Tatiana Veth nous informe que le groupe « Unité communale » propose la candidature de Mme Chantal Pache comme scrutatrice suppléante qui se réjouit de rejoindre à nouveau le bureau.

M. le Président demande s'il y a d'autres propositions.

Aucune autre proposition n'est formulée, le Conseil Général procède au vote pour l'élection de **Mme Chantal Pache qui est élue à l'unanimité comme scrutatrice suppléante pour la période administrative par acclamation.**

## **4. PRESENTATION ET APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU GRAC**

M. le Président Jonas Saugy relève que les modifications de ces statuts ont été remises à chaque conseiller avec les documents de cette séance. Il précise que ces modifications ont été acceptées lors de l'assemblée des délégués du 18 mai 2022. Il donne la parole à M. Yannick Bersier pour la présentation de ces modifications.



DATE : 6 juillet 2022

M. Yannick Bersier relève que ces statuts doivent être approuvés par le législatif. Avant d'aborder les statuts, il nous donne quelques informations sur le GRAC. Qu'est-ce que le GRAC ? C'est le Groupement régional pour l'adduction d'eau de la crête de Châtillon. Le GRAC fournit de l'eau à ses communes membres qui commencent par Estavayer où se situe une station de pompage gérée par la commune d'Estavayer qui pousse de l'eau à la chambre des Marais qui se situe près de la caserne des pompiers à Estavayer. Depuis cette chambre, propriété du GRAC, ce dernier la pousse jusqu'à la crête de Châtillon, point culminant de toutes les communes, où se situe un réservoir d'un volume de 5'000 m<sup>3</sup>, et ensuite cette eau vient redistribuée dans les différentes communes membres du GRAC. Ces communes sont : Cugy, Les Montets qui ont une interconnexion avec de l'eau de source privée, Sévaz, Estavayer, Lully et Châtillon. Toutes ces communes ont de l'eau du GRAC. Suite à l'adhésion d'une nouvelle commune vaudoise Grandcour, il y a une année et demie en arrière, c'est ce qui a fait que nous devons modifier les statuts, principalement à cause de terminologies qui changent entre Fribourg et Vaud.

Il nous présente en détail les modifications de ces statuts, dont les modifications sont mentionnées en rouge, qui sont principalement des changements formels.

M. le Président Jonas Saugy remercie M. Bersier pour ces précisions ainsi que le rappel sur le fonctionnement du GRAC. Il demande s'il y a des questions ou remarques au sujet de ces statuts. Ceci n'étant pas le cas, il soumet le point 4 : présentation et approbation de la modification des statuts du GRAC au vote.

**Vote :**

**Approbation : 29    Avis contraire : 0    Abstention : 0**

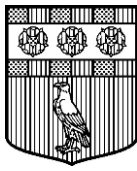
La modification des statuts du GRAC est approuvée à l'unanimité.

**5. PRESENTATION DE L'AVANCEMENT DE L'ETUDE D'URBANISATION DU CENTRE VILLAGE DE CUGY (PARCELLE 170)**

M. le Président Jonas Saugy donne la parole à M. Jean-Denis Borgognon qui va nous faire une introduction sur ce point avant de passer à la présentation de la part de M. Noam Berchier, de l'Atelier Berchier SA en charge du dossier.

M. Jean-Denis Borgognon nous informe qu'après avoir accepté l'achat de la parcelle 170, au centre village, dans le but de la création d'un avant-projet d'école primaire, le Conseil Général a soutenu la demande de crédit d'étude formulée par le Conseil Communal pour l'aménagement de cette même parcelle. Pour cette étude d'urbanisation, le Conseil Communal a demandé à l'Atelier Berchier SA de nous accompagner dans cette démarche. Après de nombreuses séances, le Conseil Communal va présenter l'avancement de cette étude. En l'état actuel le Conseil Communal n'est pas en mesure de communiquer les coûts relatifs des constructions de cette étude. Cependant il répondra volontiers aux questions qui se poseraient après la présentation. Il donne la parole à M. Noam Berchier, architecte, pour la présentation laquelle n'est pas retranscrite mais sera transmise aux conseillers généraux.

M. Bernard Grandgirard remercie M. Berchier pour la présentation et relève que c'est effectivement un gros dossier, fruit de nombreuses séances et un travail très important que l'on n'aurait pas pu réaliser sans l'accompagnement d'un bureau spécialisé. On doit se projeter à long terme, les défis sont importants et nous n'avons pas le droit de faire faux. Les objectifs initiaux qui étaient présentés lors de la demande du crédit d'étude, c'était vraiment la prise en considération de l'environnement, les constructions, les accès et tout le réseau routier de cet axe. La détermination du potentiel et des besoins scolaires a été présentée et l'intégration si possible d'une crèche ou d'une structure d'accueil dans la mesure du possible. Les membres du Conseil Général vont recevoir cette présentation ainsi qu'un



DATE : 6 juillet 2022

rapport un peu plus étoffé et pour le Conseil Communal il serait vraiment important que chaque groupe puisse donner une prise de position, un avis, sur ce qui a été présenté ce soir. L'idée est qu'à la fin de l'été, soit fin août, nous ayons un retour des groupes. Il est également prévu que la commission d'aménagement ainsi que la commission climat-énergie donnent un retour sur ce projet selon leurs attributions. Dans l'intervalle le Conseil Communal va poursuivre son travail et terminer l'étude par un chiffrage sommaire des différents objets et variantes. L'idéalement c'est de l'intégrer dans notre plan financier avec les priorités et de pouvoir, si possible, faire une présentation au mois de septembre. Selon les retours et suite à une décision du Conseil Général, nous pourrions poursuivre les études quant à une planification et démarrer ce développement. Il est également prévu de faire une présentation publique dès que nous aurons des éléments plus concrets. Le crédit d'étude actuel permet de continuer cette procédure. Notre commune va au-devant de défis considérables et nous nous devons de réussir cet aménagement de ce centre village et de mettre à disposition des citoyens des infrastructures pour les prochaines générations. Il profite de l'occasion pour remercier ses collègues pour leur investissement en temps pour arriver à produire cette présentation ainsi qu'à notre mandataire pour l'excellent travail.

M. le Président Jonas Saugy remercie M. Grandgirard ainsi que MM. Borgognon et Berchier pour leur intervention et relève que c'est un projet central qui touche beaucoup de dicastères et de commissions au sein du Conseil Général. Ce soir c'était une première information qui suscite certainement beaucoup de questions ou de remarques, mais dans un souci d'efficacité, la pose de questions et remarques sera limitée à 15 minutes et après le but sera vraiment d'avoir une réflexion au sein des groupes qui sera transmise au Conseil Communal pour avoir un retour d'ici la fin de l'été. La parole est donnée aux conseillers généraux.

M. Vincent Grandgirard relève que le point de départ, le déclencheur de cette réflexion est une situation au niveau du nombre de classes qui devient tendue. Il souhaiterait savoir si quelqu'un a fait une analyse démographique, peut-être une analyse sur les 20 dernières années, pour voir comment évolue la population de Cugy et également une analyse constructive en tenant compte du potentiel constructif du village, ce qui semble être la base avant de consentir à des investissements de cette ampleur. On voit que dans d'autres régions du canton, on avait des immenses projets et on s'est rendu compte que les pressentis au niveau démographique ne se sont pas avérés et on redimensionne certains projets.

M. Bernard Grandgirard répond que toutes les analyses démographiques en général ont leurs limites. Pour exemple le CO qui est un petit peu plus facile à planifier car il suffit de compter les élèves qui sont dans les secteurs primaires qui tôt ou tard arrivent au secondaire. Mais en ce qui concerne les dernières analyses faites au sein du CO elles montraient une certaine évolution, les constructions des agrandissements sur Domdidier et Estavayer avaient été faites et les bâtiments avaient été à peine construits et inaugurés qu'il fallait à nouveau parler d'extension parce que toutes les salles étaient prises et les locaux étaient à saturation. Au niveau primaire il est beaucoup plus difficile à planifier parce que rapidement on se rapproche de la natalité et des enfants qui ne sont pas encore nés et qui vont arriver 4-5 ans après à l'école. C'est donc difficile à identifier et un des paramètres importants est le flux migratoire, c'est-à-dire les arrivées des citoyens dans la commune. Le fait de prévoir des pavillons scolaires est déjà en discussion dans la commune de Cugy depuis près de 10 ans. Il a fallu le planifier, anticiper les constructions, mais le flux migratoire n'est pas arrivé aussi vite ; cela dépend de quel type de famille s'y installe. Il est donc relativement complexe de faire une statistique. Ce que l'on constate par contre c'est que l'on a une augmentation de la population ; il y a un trend un peu plus important que la moyenne du district voir même du canton sur Cugy notamment grâce à la typologie de notre commune, les transports et les services. Aujourd'hui nous n'avons pas pu faire de



DATE : 6 juillet 2022

statistiques précises sur les 20 dernières années mais on constate qu'il y a besoin d'une augmentation des locaux, l'année passée nous avons dû ouvrir une classe, cette année c'est un retour en arrière mais nous avons parlé jusqu'au mois de mai d'une éventuelle ouverture de classe et cela peut changer rapidement même en cours d'année si des familles arrivent dans notre commune. Il est pratiquement sûr que cela nous pend au bout du nez et pour anticiper, il nous informe que le château nous crée quelques soucis, les normes viennent difficile à respecter et il montre aussi des signes de fatigue.

M. Fabrice Bersier se réjouit de cette présentation dont le mandat a été donné par le Conseil Général au bureau Berchier, il se réjouit de voir qu'il y a une feuille de route pour établir les stratégies globales ; la commune est propriétaire du centre névralgique de la commune de Cugy ce qui est relevé dans la présentation, c'est le cœur du village. Il ne peut que se réjouir que nos autorités communales ainsi que le Conseil Général s'occupent de cet avenir. Néanmoins, si on prend les inconvénients et les avantages, nous sommes sur deux villages Cugy et Vesin, bien qu'il prenne part à la fusion et à la stratégie de regroupement, il pense qu'il ne faut pas péjorer l'inconvénient que sur la variante une classe à Vesin. Il relève que c'est un aspect sensible pour le citoyen de Vesin, que le village de Vesin se vide de son activité, de classes, de cour de récréation et il pense que c'est un élément préoccupant et sensible dans la population de Vesin, il demande donc d'en tenir compte dans la pesée d'intérêts.

D'autre part, et c'est plutôt régional, dans le programme de législature présenté lors de la première séance du Conseil Général par l'exécutif, a démontré qu'il y aura des discussions de rapprochement des communes voisines, il se demande si la question a été posée de savoir s'il y aura des scénarios avec des regroupements, est-ce qu'il y a des besoins des communes aux alentours, quelle est la situation un peu plus régionale que de s'arrêter sur Cugy et cela donnera peut-être des réponses à des priorisations ou à des étapes comme cela a été proposé.

M. le Président Jonas Saugy remercie les intervenants et relève qu'effectivement c'est une commune composée de deux villages et non deux communes. Comme on peut le voir et l'imaginer c'est un projet sur le long terme qui va impliquer beaucoup d'acteurs, maintenant la meilleure chose à faire c'est d'avoir une réflexion poussée au sein des groupes à froid avec toutes les informations en mains afin d'être le plus constructif possible et travailler ensemble Conseil Communal et Conseil Général pour la suite de ce magnifique projet. Il remercie M. Berchier.

## **6. PRESENTATION DE L'AVANCEMENT DE L'ETUDE DE MOBILITE**

M. le Président Jonas Saugy donne la parole à M. Guido Flammer qui va nous faire une introduction sur ce point avant de passer à la présentation de la part du bureau en charge du dossier, le bureau Team+ avec M. Christian Jaeger.

M. Guido Flammer relève qu'en date du 4 mai, le Conseil Général a été informé de l'attribution de l'étude de mobilité au bureau Team+, représenté par MM. Christian Jaeger et Stéphane Menoud. Il a le plaisir de donner la parole à M. Christian Jaeger pour la présentation de l'avancement de cette étude laquelle n'est pas retranscrite dans ce procès-verbal mais sera transmise aux conseillers généraux.

M. Bernard Grandgirard remercie le bureau Team+, MM. Jaeger et Menoud pour le travail qui a été fait. Cette thématique de la mobilité est de plus en plus d'actualité, la sécurité, le bruit, la qualité de vie et la mobilité en général. Il a fallu prendre tous les paramètres en considération, cela concerne tous les citoyens, même tous les usagers des voies de communication et certaines mesures peuvent paraître provocatives finalement mais il fallait bien commencer par un bout et le fait de s'appuyer sur des professionnels qui ont déjà mis en place, étudier des mesures dans des communes voisines, dans tout le canton voir même



DATE : 6 juillet 2022

dans plusieurs cantons, c'est très appréciable et cela nous a guidés vers cette proposition qui est faite ce soir. Sur le même principe que pour le projet d'urbanisation du centre village, le Conseil Communal est à l'écoute des remarques et avis du Conseil Général. De la même manière, chacun recevra cette présentation et il faudra que chaque groupe fasse un retour auprès du Conseil Communal et ensuite ce sera un travail d'analyse en prenant en considération l'avis des groupes. Concernant la suite de la procédure sera de continuer cette analyse, de chiffrer les éventuelles mesures, de pouvoir les intégrer dans une planification, établir des priorités et avoir aussi une certaine coordination avec d'autres travaux. L'important pour le Conseil Communal était d'avoir traité l'ensemble du territoire communal avec une analyse complète, une analyse de tous les modes de circulation et avec une vue assez transversale et équitable de l'ensemble du territoire. Aujourd'hui il est impossible de donner des chiffres mais le but était de faire réfléchir tout un chacun avec ces mesures et en fonction des retours, le Conseil Communal poursuivra l'étude.

M. le Président Jonas Saugy remercie M. Grandgirard ainsi que MM. Flammer et Jaeger pour leur intervention et relève que c'est également un gros dossier qui a beaucoup de relations avec le dossier précédent et d'autres dossiers en cours dans la commune. Comme l'a dit le syndic, chaque conseiller va recevoir les informations et il va maintenant ouvrir les questions qui seront limitées dans le temps et le but ensuite c'est d'avoir une réflexion au sein des groupes qui sera transmise au Conseil Communal pour avoir un retour d'ici la fin de l'été. La parole est donnée aux conseillers généraux.

M. Olivier Vonlanthen relève qu'aujourd'hui on vient avec des véhicules toujours plus grands, plus larges et le projet prévoit de réduire la route. Pour exemple les liaisons intercommunales ; aujourd'hui elles sont à 5 m, l'ordonnance sur la circulation routière donne une largeur pour les camions de 2,55 m pour un camion normal et 2,60 m pour un camion avec une caisse isotherme. C'est-à-dire que si on fait le calcul :  $2 \times 2,60 \text{ m}$  cela fait 5,20 m et ceci hors rétroviseurs. Comment les camions vont-ils pouvoir se croiser sur ces routes qui sont rétrécies. Sans compter aujourd'hui les véhicules agricoles qui peuvent aller jusqu'à 3m, 3,50 m avec les signalisations adéquates.

M. Christian Jaeger nous montre une coupe-type faite sur une route de liaisons intercommunales, coupe faite pour la route qui relie Cugy à la Grange-des-Bois où la route fait effectivement 5 m et pour eux il n'est pas question de changer la largeur des routes actuelles. La route qui va à Bussy n'a pas 5 m et c'est un exemple type pour montrer comment on aménagerait mais on ne va pas changer la largeur de la route. Tous les aménagements proposés sont hors de l'emprise de la route actuelle.

M. Olivier Vonlanthen comprend qu'il faudra dès lors acheter du terrain pour les emprises, négocier avec les propriétaires puisqu'on va prendre sur des zones privées.

M. Christian Jaeger répond que oui et non car dans la mesure du possible on essaie toujours de se tenir dans le domaine résiduel public car la route fait une certaine largeur et il y a encore les accotements.

M. le Président Jonas Saugy se permet de couper le débat car on entre dans les détails et le but c'est vraiment de provoquer la réflexion et de ne pas entrer plus dans les détails maintenant.

M. Pierre-André Grandgirard intervient à titre individuel et relève que cette étude interpelle et nécessitera de sa part un important besoin de réflexion. Cugy, Vesin, des villages rues qui ont la chance d'avoir des routes spacieuses, des villages à vocation agricole, ne l'oublions pas, il roule fréquemment avec des véhicules agricoles larges. Il tient à féliciter le Conseil Communal pour la réalisation de la route de Fétigny telle qu'elle a été faite depuis la route cantonale jusqu'au chemin qui mène au CO. Le trottoir avec une bordure biaise est génial car il permet de rouler de manière simple, de manière ralentie et aussi, quand c'est



DATE : 6 juillet 2022

nécessaire, quand il y a des piétons sur le trottoir on ralentit et on s'arrête si nécessaire et si le trottoir est vide on peut sans autre croiser une voiture. Dans la présentation, sa crainte est qu'on parle de zone 30 km/h, on parle beaucoup de rétrécissement lesquels sont très étroits et avec des véhicules de 3,50 m, il sera difficile de passer sans mordre sur l'îlot central. Nous sommes une commune ayant encore passablement de cultures de tabac et on se déplace avec les portes-cueilleurs à tabac qui ne sont pas aux normes pour rouler sur la route. Dans toute cette problématique notamment l'accidentologie, on a effectivement eu quelques accidents à Cugy mais peu dus à la vitesse, l'interpelle, mais il ne veut pas allonger pour ce soir et pense qu'il faut vraiment réfléchir à tout ça.

M. le Président Jonas Saugy tient à préciser que c'est une présentation informative ce soir et que toutes les mesures présentées sont des propositions.

M. Laurent Overney revient sur le sujet de la vitesse et à son avis la méthode la plus efficace c'est le contrôle de la vitesse. Si on passe à Mézières, on doit être à 50 km/h et c'est tout et cela coûtera certainement moins cher que des rétrécissements.

M. Christian Jaeger intervient sur les deux dernières questions et comme l'a dit M. le Président, toutes les mesures sont des propositions et lorsque l'étude a démarré la question de l'agriculture a tout de suite été prise en compte. En ce qui concerne la question du contrôle de la vitesse, ce n'est malheureusement pas de la compétence communale, c'est la police cantonale qui décide quand elle veut faire des mesures, dans le canton de Fribourg c'est comme ça sauf si la commune a une délégation de compétences, après reste à savoir si la commune veut faire de la persuasion plutôt que d'être co-restrictive par rapport à des contrôles de vitesse.

M. le Président Jonas Saugy clôt les débats et relève que ce sont deux gros dossiers qui suscitent des débats et des réflexions. A nous maintenant de profiter de cette opportunité de mener à bien les réflexions pour amener ces projets au bout de la meilleure des manières avec le Conseil Communal. Il remercie tous les intervenants.

## **7. INFORMATIONS COMMUNALES**

M. le Président Jonas Saugy donne la parole aux conseillers communaux.

M. Yannick Bersier revient sur la demande du Conseil Communal lors de la dernière séance du Conseil Général concernant la constitution d'un groupe de travail pour les règlements d'eau et d'épuration, composée d'un membre de chaque groupe. Aujourd'hui c'est chose faite et le groupe est formé des membres suivants :

Unis pour Cugy	M. Vincent Grandgirard
Alliance de Gauche	M. Manuel Pires
Equilibre	M. Pierre-André Grandgirard
Unité communale	M. Gaël Bersier

Il remercie ces personnes d'avoir accepté ce mandat et les informe que des dates leur seront proposées pour une séance.

M. le Président Jonas Saugy précise que c'est un groupe de travail et non une commission raison pour laquelle nous ne devons pas élire ces membres. Il propose tout de même de les applaudir pour leur implication dans cette tâche.

M. Bernard Grandgirard rappelle que chacune et chacun va recevoir les présentations et rapports de ce soir. Les présentations seront également disponibles sur notre site internet et il demande à chacune et chacun d'en parler autour d'eux, d'aller chercher des avis d'autres citoyens, de la population de nos villages, et si d'aventure quelqu'un n'avait pas la possibilité d'aller sur le site internet pour prendre connaissance de ces présentations, l'administration



DATE : 6 juillet 2022

communale se tient à disposition pour éventuellement fournir une copie papier de ces présentations. Il remercie le public, les personnes qui se sont déplacées ce soir.

M. le Président Jonas Saugy le remercie pour ces informations et relève que pour le public, concernant la parcelle 170, il faut savoir que ce soir, tous les voisins proches de cette parcelle ont été conviés à cette séance en tant que public, c'est pourquoi nous avons un public un peu plus important que d'habitude. Pour continuer sur la remarque de M. le Syndic, il demande à chacune et chacun de profiter du rôle de conseiller général de diffuser cette information pour pousser la réflexion sur ces deux dossiers de la meilleure des manières.

Pas d'autres interventions de la part du Conseil Communal, il passe au point 8 les divers.

## **8. DIVERS**

M. le Président Jonas Saugy donne la parole aux conseillers généraux.

M. Jonathan Rey nous informe que suite à un changement de domicile à partir du mois d'août, donc ce sera sa dernière séance, il va démissionner du Conseil Général. Il tient à remercier ses collègues pour la bonne collaboration et bonne entente durant cette législature et leurs souhaite tout de bon pour la suite.

M. le Président Jonas Saugy le remercie et propose de l'applaudir pour le travail effectué.

M. Olivier Vonlanthen relève que dans le cadre de la course à travers Cugy, organisation de la première manifestation sur la nouvelle place de fête. Cela s'est bien déroulé et c'est une superbe place de fête. Personnellement, il trouve que la tonnelle, qu'on nous a vendue comme objet qui pouvait servir au niveau du village pour des manifestations, et autour de cette tonnelle il y a des blocs béton qui ne sont malheureusement pas déplaçables. Il insiste car lorsqu'on a parlé de cette place du village il a insisté à plusieurs reprises qu'il fallait poser du mobilier urbain qui soit déplaçable. Malheureusement nous avons très peu de possibilité de configuration au niveau d'une cantine sur cette place et vu que l'on doit goudronner cette place prochainement, il se demande s'il n'est pas trop tard pour essayer de faire quelque chose pour déplacer ces blocs et avoir un système amovible de ces bancs.

M. Bernard Grandgirard répond qu'effectivement concernant l'aménagement sur cette place du village, il a été mûrement réfléchi et il est vrai que ces pucks sont plutôt pour les usagers de cette place et cela meuble également la place et n'est pas toujours adéquat avec une manifestation d'une certaine ampleur. La place est malgré tout assez généreuse et permet de rassembler beaucoup de monde et c'est peut-être à nous de trouver finalement l'aménagement et ce n'est peut-être pas la première fois qu'on trouve la solution idéale. Techniquement il a de la peine à dire si on peut faire quelque chose mais nous n'avons pas de solution rapide et les travaux de bétonnage sont prévus lundi.

M. le Président Jonas Saugy remercie le syndic pour ces précisions et pense que pour l'avenir ce sera surtout aux sociétés de trouver des solutions.

M. Laurent Overney a constaté ces derniers jours des carottages au niveau de l'ancienne décharge de Cugy, il demande si c'est une intervention communale ou si c'est le canton qui a imposé ces mesures.

M. Jean-Denis Borgognon répond que ce sont des analyses qui ont été demandées par l'Etat dans le cadre de l'assainissement des décharges à Vesin et à Cugy.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Jonas Saugy remercie toutes les personnes pour le bon déroulement de cette 41<sup>ème</sup> séance assez longue mais comme on peut le voir nous avons des dossiers passablement complets. Il remercie le Conseil Communal pour tout le travail. Une fois cette séance clôturée, nous aurons l'intervention de Mme la première vice-présidente Nadia Savary pour la présentation de sa future réception en tant que Présidente du Grand-Conseil. Il demande à l'assemblée qu'une fois la





DATE : 6 juillet 2022

présentation de Mme Savary terminée d'aider pour le rangement de la salle avant de profiter du verre de l'amitié. Sur ce, il clôt cette 41<sup>ème</sup> séance du Conseil Général.

La séance est levée, il est 22 h 15.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président :

La Secrétaire :

Jonas Saugy

Sylvia Bersier